

F) Dernières allocations familiales perçues

Jusqu'au : En faveur des enfants :
Noter leurs prénoms

au demandeur(se) au conjoint/conjointe autre :

De quelle caisse d'allocations familiales, employeur ou caisse de chômage :

G) Paiement des allocations familiales en suisse uniquement

Compte postal ou bancaire IBAN : CH

Détenteur du compte :

Nom de la Banque : Lieu :

Votre famille est-elle aidée financièrement par une institution ?

non oui. Laquelle ?

Observations :

.....
.....
.....

A compléter par le (la) demandeur(se) :

Le, la soussigné(e) certifie avoir répondu de façon complète et véridique à toutes les questions et reconnaît sans réserve le droit de la caisse de le rechercher en personne en cas de versement indû d'allocations familiales.

Date :

Signature :

A compléter par le (la) conjoint(e), l'autre parent :

Le, la soussigné(e) renonce à produire une demande d'allocations familiales auprès d'une autre caisse d'allocations familiales ou de chômage, si ce n'est pour un complément différentiel éventuel.

Date :

Signature :

Marche à suivre et règles

Veillez joindre impérativement tous les documents nécessaires au traitement de votre demande.

Cette demande d'allocations familiales ne peut être présentée qu'à une seule caisse, exceptée pour le complément différentiel intercantonal.

Les demandes doivent être déposées selon l'ordre fixé dans la loi fédérale sur les allocations familiales, prioritairement par :

1. La personne qui exerce une activité lucrative
2. La personne qui détient l'autorité parentale
3. La personne qui vit principalement avec l'enfant
4. La personne qui travaille dans le canton de domicile de l'enfant
5. La personne qui perçoit le plus gros revenu soumis à l'AVS

Les signataires de la demande s'engagent à nous aviser immédiatement de tout changement de la situation familiale ou lucrative susceptible de modifier le droit aux allocations familiales (déménagement, mariage, séparation de fait ou officielle, divorce, nouvelle naissance, changement d'employeur ou de taux d'occupation, maladie ou accident).

Toute omission d'information générant un changement du droit aux prestations (allocations versées à tort) fera l'objet d'une demande de restitution.

Documents nécessaires à l'instruction de la demande

1. Bénéficiaire en provenance d'un employeur suisse :

- Copie du livret de famille ou du certificat familial
- Copie des certificats de scolarité ou contrats d'apprentissage pour les enfants à partir de 16 ans
- Si votre conjoint(e) est salarié(e) : copie de sa dernière fiche de salaire

Le cas échéant :

- ▶ Copie du jugement de séparation ou de divorce – pages mentionnant la garde, l'autorité parentale et la résidence des enfants
- ▶ Copie des actes de reconnaissances, jugements d'adoption ou de placement en vue d'adoption
- ▶ Formulaire E411, si la famille réside à l'étranger

2. Bénéficiaire en provenance de l'étranger :

- Copie du livret de famille ou des actes de naissance des enfants et de l'acte de mariage
- Copie du permis de séjour des enfants et de l'autre parent
- Original du certificat de radiation ou de non paiement de la caisse d'allocations familiales (CAF) étrangère
- Copie des certificats de scolarité ou contrats d'apprentissage pour les enfants à partir de 16 ans
- Si votre conjoint(e) est salarié(e) : copie de sa dernière fiche de salaire

Le cas échéant :

- ▶ Copie du jugement de séparation ou de divorce (y compris la convention)
- ▶ Copie des actes de reconnaissances, jugements d'adoption ou de placement en vue d'adoption
- ▶ Formulaire E411, si la famille réside à l'étranger

Des questions ?

Vous pouvez nous joindre par email caff@mbg.ch ou par téléphone : 022 702 03 11